

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CF67

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 58

- I. A l'alinéa 33, remplacer le montant : « 60 millions d'euros » par le montant : « 120 millions d'euros » et le montant : « 39 millions d'euros » par le montant : « 78 millions d'euros ».
- II. A l'alinéa 58, remplacer le montant : « 5 millions d'euros », par le montant : « 10 millions d'euros ».
- III. a l'alinéa 75, remplacer le montant : « 10 millions d'euros », par le montant « 20 millions d'euros » et le montant : « 5 millions d'euros » par le montant : « 10 millions d'euros ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la progression de la péréquation verticale.